

contre les congrégations ? telle était la question. M. Sonnino restait impénétrable et ses journaux publiaient des entrevues qui ne donnaient satisfaction ni aux catholiques ni à ceux qui ont le malheur de ne l'être plus. Sollicitant des concours autour de lui, il s'adressa à deux francs-maçons de marque, M. Martini, ancien gouverneur de l'Erythrée, et M. Finnochiaro-Aprile, qui a été ancien ministre de la justice et dont les accointances avec le triangle sont universellement connues. Ces deux personnes n'étaient point de ces francs-maçons qui, d'après leur style, sont tombés en sommeil, c'est-à-dire ne vont plus aux réunions, se désintéressent de ce qu'on y fait, et naturellement n'apportent pas les métaux traditionnels ou ne payent plus leur cotisation. Ils commencèrent par accepter en principe ; mais après avoir regardé la lumière du troisième appartement, c'est-à-dire consulté le Grand Conseil de l'ordre, ils mirent comme base de leur acceptation l'inclusion dans le programme du cabinet des questions anticléricales dont on vient de parler. Selon eux, on ne pouvait faire bloc qu'en y mettant l'Eglise comme ciment. M. Sonnino fit le beau geste ; il refusa et son ministère fut constitué avec des francs-maçons, il est vrai, mais sans qu'aucune question anticléricale n'ait été touchée. Bien plus, dans la discussion qui eut lieu lors de la présentation du ministère, celles-ci ont été délibérément mises de côté.

— Certes il nous faut nous réjouir de cette solution qui était un peu imprévue, et par cela même n'en est que plus agréable, mais il ne faudrait pas que la joie enterrât la prudence. Nous sommes loin d'avoir la sûreté de la politique. L'avenir qui s'ouvre devant les catholiques est masqué par tant de questions et il peut être entravé par tant d'incidents, qu'il leur faudra se contenter encore de vivre au jour le jour, remerciant chaque soir le Dieu de toute bonté qui leur a donné une bonne journée, se réservant dans sa miséricorde ou sa justice celle du lendemain.